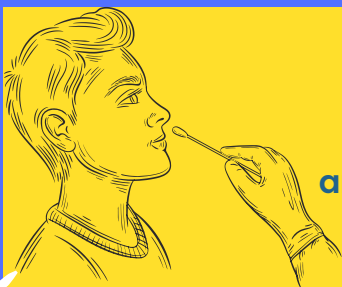


## Apparition d'un cas confirmé COVID + en école élémentaire ou maternelle :

Poursuite des apprentissages en PRESENTIEL SOUS RESERVE DE PRESENTER UN TEST NEGATIF. 



### Tests reconnus :

Test PCR (nasopharyngé),  
antigénique (nasopharyngé)  
ou salivaire.

Tests non reconnus : auto-test

**TEST GRATUIT POUR LES MINEURS**

### Si test NEGATIF

l'élève peut revenir en classe et fréquenter les activités périscolaires

### Si test POSITIF

l'élève doit être isolé

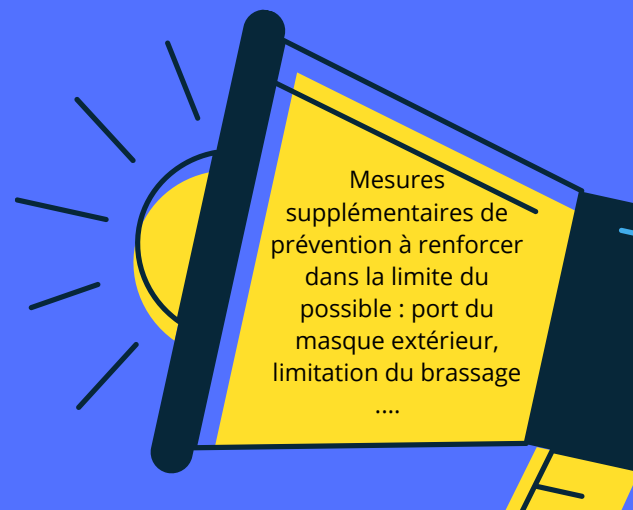
10 jours

Les résultats des tests

ne sont pas conservés par l'école

~~X~~ L'absence de présentation d'un test entraîne une suspension de l'accueil en présentiel de 7 jours (+ apprentissage en distanciel).

Pas d'obligation de test pour le retour à J7.



Il est fortement conseillé de refaire un test 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé MAIS ce test J7 n'est pas une obligation.

### ENSEIGNANTS/PERSONNELS :

NON considérés comme CAS CONTACT si port du masque  
=> PAS DE TEST nécessaire pour la poursuite des cours en présentiel.

SNUIPP - FSUII



11

AUDE